

La règle de trois nous est présentée ici comme la recherche de la « quatrième proportionnelle » : les deux nombres donnés pour les prix sont dans le même rapport de proportion que les deux nombres mesurant les poids que l'on peut obtenir pour ces prix, seulement un des deux poids, le quatrième nombre, est inconnu et savoir que les deux rapports sont égaux permet de le calculer. On peut résumer le problème de la façon suivante :

Si	3/7 niṣka	donne	2 + 1/2 pala
alors	9 niṣka	donneront	x pala

Ou, en utilisant l'égalité des rapports :

$$\frac{3/7}{9} = \frac{2 + 1/2}{x}$$

De cette proportion, on déduit la valeur de x :

$$x = \frac{9 \times (2 + 1/2)}{3/7}$$

C'est exactement la formule que nous propose Bhāskara puisque  $2 + 1/2 = 5/2$ .

La transformation d'unité qui suit est tout à fait classique :  $315/6 = 52 + 3/6$  et, pour ne pas présenter le résultat sous forme fractionnaire, on passe à une unité de poids plus petite, le karṣa, qui vaut 1/4 de pala ; en multipliant le reste, 3/6, par 4 on obtient 12/6 de karṣa. Le poids de safran obtenu pour neuf niṣka est donc cinquante-deux pala et deux karṣa.

On a, en sanskrit, des noms pour chacun des termes de la règle de trois : pramāṇa, le « critère » ; si on suit l'exemple qui nous est donné, c'est le prix de référence pour lequel on obtient une quantité connue de safran ; cette quantité connue s'appelle phala, le « fruit ». La troisième quantité connue s'appelle icchā, le « désir » ; c'est, ici, la somme que l'on veut engager et pour laquelle on voudrait savoir quelle quantité du « fruit » on obtiendra.